HuManCo
Société à responsabilité limitée au capital social de 667.777,57 €
Siège social : 2 Place du Colonel Fabien – 75019 Paris
878 876 242 RCS Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 26 JUIN 2026

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« En tant qu'assemblée générale statuant à titre extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Après avoir pris connaissance :

- du rapport établi par la gérance,
- du rapport du commissaire aux comptes portant sur la situation de la Société,
- et du rapport du commissaire aux avantages particuliers,

Prenant acte du projet d'apports en nature de 45.519.670 parts sociales HUMANCO à la société MATTER HOLDING s'ajoutant aux 14.371.322 parts sociales HUMANCO qu'elle détient déjà par les associés suivants de la Société :

Apporteurs	**Parts Sociales HUMANCO Apportées en nature**
Olivier FRONTY	2.215.703
VICTOIRE HOLDING	23.578.439
HESTIA	13.047.752
Béatrice FAYOLLE	3.338.888
Jonathan KRAEMER	3.338.888
TOTAL	45.519.670

(ci-après les « Apports en Nature »).

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

Etant rappelé que ces projets d'Apports en Nature ont fait l'objet d'un agrément par décisions unanimes des associés en date du 8 juin 2026,

Etant rappelé que le projet de transformation de la Société de SARL en SAS est soumis à la condition suspensive de la réalisation définitive des Apports en Nature,

Décide la transformation de la Société de la forme de Société à Responsabilité (SARL) en la forme sociale de Société par Actions Simplifiée (SAS) sous la condition de la réalisation de la condition suspensive suivante : décision définitive des associés de la société MATTER HOLDING par laquelle il est constaté (i) la réalisation définitive des Apports en Nature et (ii) la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de MATTER HOLDING consécutive à ces Apports en Nature (la « Condition Suspensive » et ce dès réalisation de cette Condition Suspensive telle que constatée par décision de la gérance de la Société, l'assemblée donnant tous pouvoirs à la gérance à cet effet et à l'effet de la mise en œuvre de la transformation de la Société de SARL en SAS.

La Condition Suspensive devra être réalisées au plus tard le 31 juillet 2026 à 23h59 heure de Paris.

La Condition Suspensive telle que définie dans la présente résolution s'applique à toutes les résolutions consécutives à la présente résolution.

HUITIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive,

L'assemblée générale,

Prenant acte, et sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive, du contenu du rapport du commissaire aux comptes sur la situation de la Société,

Approuve le contenu de ce rapport,

Prenant acte du contenu du rapport du commissaire aux avantages particuliers,

Constate l'octroi d'un avantage particulier au profit de la société MATTER HOLDING, associée, et tel que figurant à l'article 14.2 (Droit de préférence au bénéfice de la société MATTER HOLDING en cas de projet de Transfert d'Actions à un Tiers non associé) des statuts refondus de la Société
et approuve le contenu de ce rapport,

Constate que les conditions prévues par les articles L. 223-43, L224-3 et L225-147 du Code de commerce sont remplies,

Décide, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, la mise en œuvre de la transformation de la forme sociale de la Société en société par actions simplifiée, à compter de la constatation de la réalisation de la Condition Suspensive par le gérant,

Constate en conséquence, que cette transformation régulièrement effectuée dans ces conditions n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle et que la durée, l'objet social et le siège social de la Société ne seront pas modifiés et que le capital social de la Société restera fixé à la somme de 667.777.37 €, divisé en 667.777.37 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement libérées et entièrement souscrites, étant précisé que chaque part sociale HUMANCO sera remplacée par une action HUMANCO .

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

En conséquence de la décision qui précède et donc sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et connaissance prise du projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme sociale de société par actions simplifiée, tel que figurant en Annexe,

Adopte, , article par article puis dans leur ensemble les statuts de la Société sous sa nouvelle forme sociale de société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Comme conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, et donc sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive

Constate la fin du mandat social de gérant de Monsieur Olivier FRONTYet le remercie pour les services rendus à la Société au cours de l'exercice de son mandat social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Comme conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, et donc sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive

Constate la fin du mandat social de gérant de Monsieur Franck TARPIN - BERNARD et le remercie pour les services rendus à la Société au cours de l'exercice de son mandat social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Comme conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, et donc sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive

Constate la fin du mandat social de gérant de Madame Béatrice FAYOLLE, et la remercie pour les services rendus à la Société au cours de l'exercice de son mandat social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport établi par la gérance,

Nomme en qualité de président de la Société, et sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive, et pour une durée indéterminée :

- MATTER HOLDING, société par actions simplifiée, au capital de 10.000 euros (en cours d'augmentation en cas de réalisation de la Condition Suspensive), dont le siège social est sis au 2 place du Colonel Fabien, 75019 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 994 095 578 ;

Décide que, MATTER HOLDING aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés et des limitations de pouvoirs statutaires,

Prend acte de ce que MATTER HOLDING ne sera pas rémunérée au titre de son mandat social de président de la Société, jusqu'à décision ultérieure de la collectivité des Associés. Elle aura cependant droit au remboursement de ses frais raisonnables de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Prend acte que MATTER HOLDING a n'est atteinte d'aucune incompatibilité, ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport établi par la gérance, et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive,

constate en tant que de besoin que les fonctions de la société CARMYN en qualité de commissaire aux comptes, et telles que renouvelées dans les résolutions précédentes seront exercées dans le cadre de la nouvelle organisation de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Confirme, et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, que les dispositions des nouveaux statuts seront applicables :

- à l'établissement et à la présentation des comptes annuels de l'exercice en cours,
- à l'affectation et à la répartition des bénéfices de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Comme conséquence des décisions précédentes,

Donne tous pouvoirs à la gérance pour constater, sous réserve de la réalisation de la réalisation de la Condition Suspensive la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, et ce, avec effet à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés. »

*
* *

Pour extrait certifié conforme :

Signed with **Eurosign**

Olivier FRONTY

Olivier FRONTY
o.fronty@humansmatter.co

Monsieur Olivier FRONTY
Co-gérant

Eurosign ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a

Audit Trail

eurosign
Sign better, Sign cheaper

File generated at 31/07/2026 14:19:02 GMT — Time source: server

Summary

Signature request

Name: **260626 - HumanCo - Extrait PV AGM (Transformation)**
ID: 3ddfc9181ffc4f5f88ae0d89d01c5d1a
Signature level: Standard
Process type: Ended by sender at any time

Documents

Document count: 1
Total page count: 6

- **260626 - HumanCo - Extrait PV AGM (Transformation).pdf**
 ID: 8d682a91ad4e4b57a815851440f8288c
 6 pages

Sender

Béatrice FAYOLLE — b.fayolle@humansmatter.co
ID: caa1ae08a72543f89344a6c1b243d723
Organization: HUMANS MATTER (ID: 716ae471576e4547bdf9ca0fb3f14b4e)

Recipients

- Olivier FRONTY — o.fronty@humansmatter.co
 ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149
 Role: Signer

Validation of a one-time password by SMS required: **No**
Validation of a sender defined password required: **No**

Email CC

No CC

History

Signature request sent to Olivier FRONTY by email (o.fronty@humansmatter.co)
31/07/2026 14:18:30 GMT
Recipient ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149

Email delivered to Olivier FRONTY (o.fronty@humansmatter.co)
31/07/2026 14:18:34 GMT
Recipient ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149

Email opened by Olivier FRONTY (o.fronty@humansmatter.co)
31/07/2026 14:18:45 GMT
Recipient ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149

Document viewed by Olivier FRONTY (o.fronty@humansmatter.co)
31/07/2026 14:18:52 GMT
Recipient ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149
IP Address: 2a01:cb09:a02c:e941:e0fa:6d54:166f:7238

Document signed by Olivier FRONTY (o.fronty@humansmatter.co)
31/07/2026 14:19:01 GMT
Recipient ID: 1adae891fa1f4a4180ec376782620149
IP Address: 2a01:cb09:a02c:e941:e0fa:6d54:166f:7238
Location not provided

Signature request completed
31/07/2026 14:19:02 GMT